

COVID 19

Lors de son allocution du 31 mars, le Président de la République a demandé aux Français un nouvel effort collectif à faire pendant le mois d'avril pour contrer la propagation du virus. Le couvre-feu est maintenu de 19h à 6h du matin. Entre 19h et 6h, une attestation est obligatoire pour tout déplacement.

A condition d'avoir sur soi un document avec son adresse, les sorties en journée sont autorisées dans un rayon de 10 km autour de son domicile pour pratiquer une activité sportive ou se promener. Commune en limite de département, nous bénéficions d'une tolérance pour faire des courses, se rendre chez le médecin ou à un rendez-vous administratif dans un rayon de 30kms – mais il faut se munir d'une attestation.

Les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique restent interdits.

Les déplacements inter-régionaux sont interdits, sauf motif impérieux, professionnel ou familial, avec une attestation.

La mairie reste ouverte les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et la Communauté de Communes de 8h30 à 12h et 14h à 17h30. Le service de portage des repas est maintenu.

La crèche, le centre de loisirs et les écoles maternelles et primaires sont fermés, mais assurent, sur demande, l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les parents concernés sont invités à s'inscrire auprès de ces services.

Les assistantes maternelles sont autorisées à assurer la garde des enfants pendant les trois prochaines semaines.

La réouverture des écoles est prévue pour le 26 avril. Le collège est lui aussi fermé et la reprise des cours programmée pour le 3 mai.

Seuls les commerces de première nécessité restent ouverts : denrées alimentaires, pharmacies, fleuristes, libraires, cordonnier, coiffeurs, concessionnaires automobiles.

Les ventes à emporter sur commande et les livraisons sont autorisés.

Le marché traditionnel du jeudi est maintenu pour les denrées alimentaires uniquement.

Le port du masque est obligatoire dans les commerces et le jeudi sur le marché et dans les rues avoisinantes. La zone d'application de cette obligation pourrait être élargie dans les jours à venir.

L'Office de Tourisme est fermé au public mais les personnels restent joignables par téléphone.

Le marché des artisans créateurs prévu le dimanche 11 avril est annulé.

Campagne de vaccination

Vaccinations à Eymet – Tous les praticiens de la Maison pluridisciplinaire de Santé d'Eymet – médecins, sage-femme, infirmières, infirmiers, kinésithérapeutes – associés aux pharmaciens se mobilisent avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Communauté de Communes Portes Sud Périgord pour répondre aux besoins en vaccination des habitants de notre territoire.

Un centre de vaccination accueille, à la Maison de Santé, les personnes les plus fragiles, inscrites sur les listes dressées par les médecins et les pharmaciens depuis quelques semaines déjà. Le secrétariat contacte directement ces patients pour leur fixer rendez-vous. Il est demandé aux patients déjà inscrits sur ces listes et qui auraient pu obtenir un rendez-vous dans un autre centre de vaccination de se désinscrire auprès du secrétariat médical, afin de libérer leurs places pour d'autres personnes.

Puis, ce sera au tour des personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes à risques qui doivent s'inscrire sur la plateforme **doctolib.fr** pour obtenir leurs deux rendez-vous de vaccination ; elle sera fonctionnelle dans le courant de la semaine prochaine.

La vaccination sera ensuite progressivement ouverte aux autres tranches d'âge.

Les rendez-vous seront exclusivement fournis par le biais de la plateforme — il est donc inutile de contacter la Maison de Santé pour cette démarche.

Les personnes qui n'ont pas d'accès à internet ou qui auraient besoin d'aide pour s'inscrire pourront s'adresser à Nathalie Phéliepeau, au Pole de Services Publics 23 avenue de la Bastide.

Le **centre de vaccination de l'hôpital Pozzi à Bergerac** propose de nouveaux créneaux pour les prises de rendez-vous qui concernent les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes vulnérables, celles en situation de handicap, celles souffrant de comorbidités, etc.

Les prises de rendez-vous se font soit par téléphone au **05.53.63.89.99** du lundi au vendredi de 9h à 16h, soit sur le site **keldoc.com**. Aucun rendez-vous n'est donné sur place à l'hôpital.

Toutes les informations sur <http://www.ch-bergerac.fr/patients-visiteurs/centre-de-vaccination-covid-19-386.html>

Le 15 mars dernier, la Préfecture de la Dordogne a mis en place un dispositif '**Aller vers**', qui consiste à offrir des solutions de vaccination aux personnes les moins mobiles.

La Communauté de communes Portes Sud Périgord a été sollicitée pour assurer la logistique vaccinale et le transport, vers les centres de vaccination de Bergerac, des personnes du territoire âgées de plus de 75 ans dans l'incapacité de s'y rendre par leurs propres moyens.

Les mairies se sont chargées de recenser les personnes concernées par cette opération. La communauté de communes leur a proposé, sur la base du volontariat, de bénéficier de ce dispositif et a organisé, dans des délais très courts, les rendez-vous et le transfert vers les centres de vaccination, en minibus et dans des véhicules de bénévoles.

Les deux sessions de vaccinations proposées par la Préfecture ont été menées à bien et à la date du 24 mars, 30 personnes avaient reçu leur première injection, sur l'ensemble de la Communauté de communes — et avec une date fixée pour la seconde injection.

Il n'y a pas, à ce jour, de nouvelle date de vaccination prévue dans le cadre de ce dispositif.

Signature de la convention PVD

La convention **Petite Ville de Demain** entre l'État, représenté par le Préfet de la Dordogne, la Communauté de communes Portes Sud Périgord, les maires d'Eymet et d'Issigeac a été signée mercredi 31 mars à l'Espace Culturel. Ce dispositif va permettre à nos deux villes lauréates de ce programme, de bénéficier d'un soutien en ingénierie pour la mise en œuvre d'actions de revitalisation et de développement sur le long terme. A Eymet, les projets s'articuleront en particulier autour du projet de ville.

Maison France Service

La labellisation de la Maison France Services à Eymet sera actée dans les prochaines semaines. La Maison France Service sera domiciliée dans les locaux du Pole de Services Publics au 23, avenue de la Bastide. Les administrés y bénéficieront d'un accès plus rapide et simplifié à de nombreux services publics.

Actuellement, ils peuvent se faire accompagner dans leurs démarches par les agents du CIAS, qui verront, à terme, leur domaine de compétences élargi au sein de la Maison France Service.

Parking du moulin

Les travaux de surfacage du parking étant désormais terminés, le stationnement est de nouveau autorisé sur la totalité du parking.

Bornes d'Apport Volontaire

Débutés le 15 mars, les travaux d'installation des dernières BAV se poursuivent à Carquet (rue des Ormes, rue de la Prairie), route de la Sauvetat (doublement des BAV existantes), à Saint-Sulpice (route de Cogulot) et enfin à Rouquette (route de Ste-Eulalie).

La pose de l'enrobé, dernière phase de ces travaux, est programmée pour la fin du mois d'avril.

La date de fin de la collecte en porte-à-porte et de mise en service des bornes d'apports volontaires vous sera communiquée ultérieurement.